



Dans le cadre du Fonds régional pour le tourisme, la Région soutient des programmes d'animation et de mise en valeur touristique des territoires afin d'enrichir et de contribuer à promouvoir la destination Paris Île-de-France.

## QUELS SONT LES OBJECTIFS DE CETTE AIDE ?

Soutenir la filière par des actions de promotion et de communication d'envergure régionale visant à valoriser l'Île-de-France et ses richesses.

## QUI PEUT DEMANDER CETTE AIDE ?

- › Les collectivités locales et leurs groupements,
- › Les établissements publics,
- › Les associations loi 1901 et les fondations,
- › Les entreprises privées,
- › Les entreprises publiques locales,
- › Les établissements d'enseignement secondaire et supérieur,
- › L'État.

# QUELS TYPES DE PROJETS

PEUVENT ÊTRE SOUTENUS ?

Quelques exemples :

- Organisation d'événements et de spectacles mettant en valeur les richesses patrimoniales et naturelles des territoires,
- Actions de communication et de promotion pour la mise en valeur de nouvelles destinations touristiques,
- Actions d'animation touristique...
- Études de clientèle et de marché.

# QUELLES SONT LES DÉPENSES

ÉLIGIBLES ?

Sont éligibles les dépenses de fonctionnement suivantes :

- Frais de communication et d'impression,
- Achat d'espaces promotionnels,
- Frais de cabinet d'études,
- Frais relatifs à l'organisation d'événements (honoraires d'agences, location d'espaces, location de structure et de matériels, etc.).

Le taux d'aide maximal est de 50 % des dépenses éligibles, avec une aide régionale plafonnée à 1 M€.

# QUELLES SONT LES CRITÈRES

D'ÉLIGIBILITÉ ?

Les projets doivent présenter au moins l'un des critères suivants :

- › Création ou maintien de l'emploi local,
  - › Exemplarité en matière de développement durable,
  - › Exemplarité en matière d'accessibilité : amélioration de l'accès aux sites, aux hébergements, aux transports, en particulier pour les personnes en situation de handicap,
  - › Caractère innovant,
  - › Contribution au développement de la destination Paris Île-de-France,
  - › Amélioration de la fréquentation pour les sites touristiques.
- › La demande se fait en ligne sur la plateforme des aides régionales, [mesdemarches.iledefrance.fr](https://mesdemarches.iledefrance.fr). L'utilisateur dispose d'un espace permettant d'interagir avec la Région.

# COMMENT

OBTENIR CETTE AIDE ?

Contacts :

**Isabelle Zuber**

Chargée de mission pour le tourisme, référente pour les départements 75, 77, 78 et 92

Tél. : 01 53 85 60 50

[isabelle.zuber@iledefrance.fr](mailto:isabelle.zuber@iledefrance.fr)

**Bruno Le Corre**

Chargé de mission pour le tourisme, référent pour les départements 91, 93, 94 et 95

Tél. : 01 53 85 59 33

[bruno.le-corre@iledefrance.fr](mailto:bruno.le-corre@iledefrance.fr)

Informations pratiques :

[www.iledefrance.fr/fonds-regional-tourisme](http://www.iledefrance.fr/fonds-regional-tourisme)

Région  
**Île de France**